

CAMINEMU !

L'actualité municipale de Pianottoli-Caldarello



PIANOTTOLI
CALDARELLO

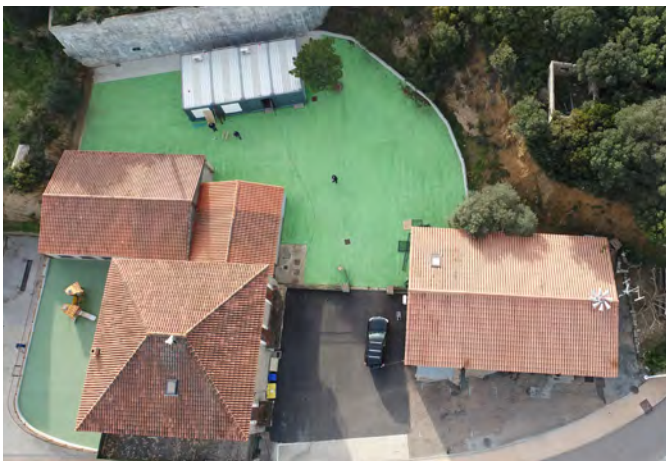
#3 • septembre 2022

Chers amis,
Afin de tenir informés les administrés qui ne disposent pas d'Internet et des réseaux sociaux pour suivre l'actualité du village, nous vous proposons de faire un point intermédiaire sur l'avancée de nos travaux. Nous sommes également à votre disposition en mairie pour vous écouter et répondre à vos questions.

Le maire
Charles-Henri Bianconi

ENFANCE & JEUNESSE

UN NOUVEAU DÉPART POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCOLE



Après l'annulation, par la sous-préfecture, du marché de travaux lancé par la commune pour la restructuration de l'école communale, un nouveau bureau d'études a été choisi. L'appel d'offres pour les travaux sera lancé d'ici septembre avec un démarrage espéré fin 2022-début 2023.

L'ATTRACTIVITÉ RETROUVÉE DE NOTRE ÉCOLE COMMUNALE

17 nouveaux élèves seront accueillis à l'école à la rentrée de septembre, portant le nombre d'enfants scolarisés à 39.

Une évolution notable qui est le fruit d'une collaboration étroite et fructueuse entre le personnel enseignant et la commune.

Pour pouvoir accueillir les enfants dans les meilleures conditions en attendant la fin des travaux dans le bâtiment historique, l'Algeco servant de cantine scolaire a été déplacé à proximité immédiate de la salle polyvalente.

Le point sur les services proposés pour cette année scolaire 2022-2023 :

GARDERIE

- horaires : à partir de 7h le matin et jusqu'à 19h
- tarif : 15€ / mois
- nouveauté : le goûter sera fourni aux élèves inscrits à l'accueil du soir

AIDE AUX DEVOIRS

- gratuité maintenue
- inscription : mensuelle

CANTINE

- tarifs inchangés

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : DES ACTIONS CONCRÈTES ET DES PROJETS



Depuis sa création le 18 décembre dernier, le conseil municipal des jeunes a mené à bien plusieurs projets à destination des enfants et adolescents du village, mais aussi de la population dans son ensemble. Participation active à l'organisation du marché de Noël et à la distribution de paniers cadeaux aux anciens, nettoyage de la plage de corail, sortie karting, randonnée aux Bruzzi...

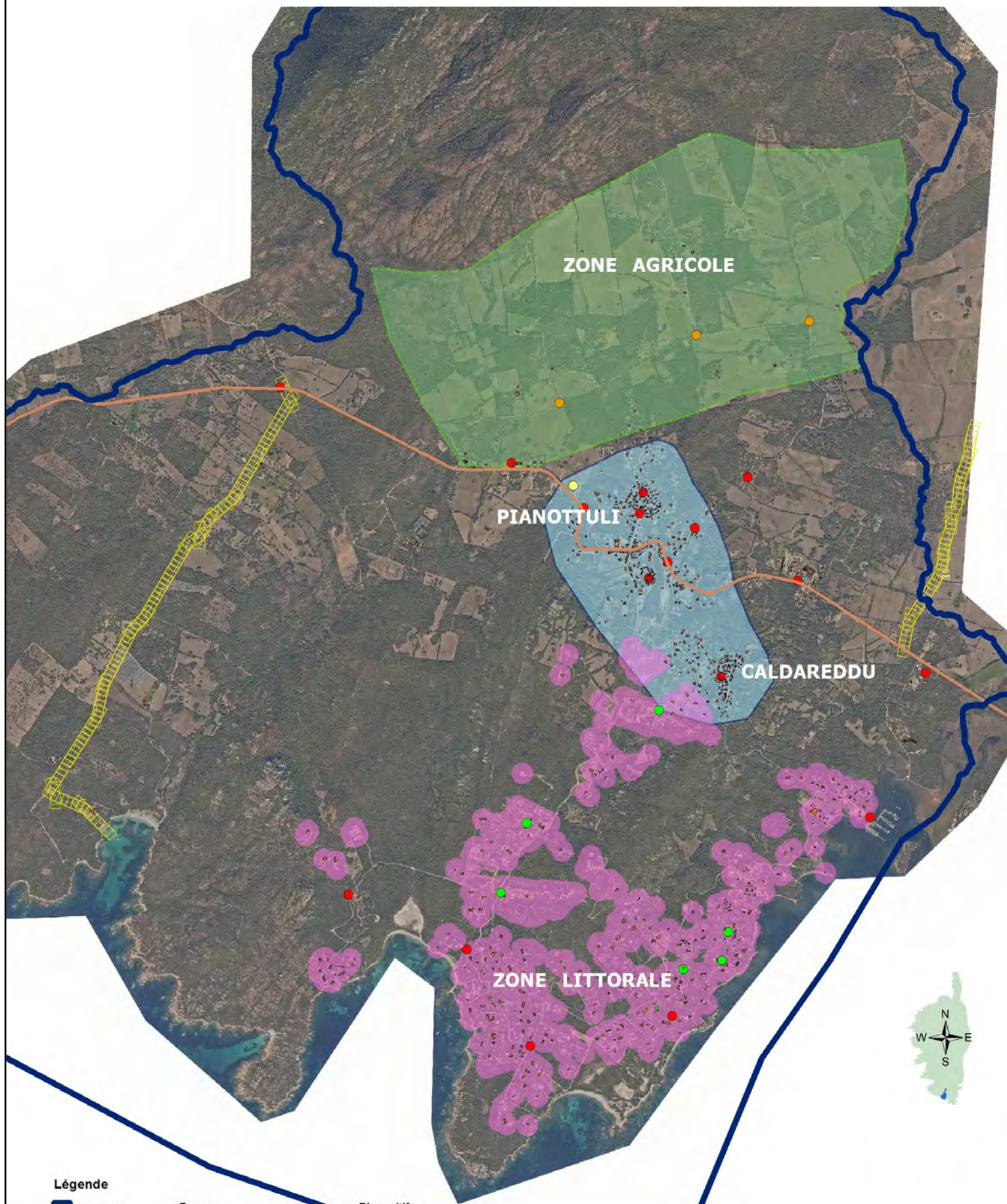
Le conseil des jeunes prend part également, aux côtés des élus adultes, au projet de city stade.

Demandé lors de la réunion du conseil municipal des jeunes du 24 mai 2022, le projet de création d'un city stade a été approuvé par le conseil municipal un mois plus tard. Il sera soumis à la communauté de communes qui détient la compétence de création des équipements sportifs pour qu'elle l'intègre à son schéma directeur et que sa réalisation soit programmée pour 2023. En parallèle, afin d'anticiper les besoins et dans une volonté de voir rapidement aboutir ce projet, la commune a fait réaliser des devis de terrassement et d'implantation.

⇒ L'élection du futur conseil municipal des jeunes se déroulera à l'automne. Si vous avez entre 9 et 17 ans, habitez la commune et souhaitez l'intégrer, envoyez un mail à : communication@pianottoli-caldarello.fr

CUMUNA DI PIANOTTULI È CALDAREDDU

dispositifs de lutte contre l'incendie



Légende

— commune

— route territoriale 40

▨ bâtiments

Zonage

— agricole

— agglomération

— OLD-compétence communale

Dispositifs

DECI (commune)

● poteaux incendie

● poteaux incendie (en prévision)

● poteaux incendie privés

DFCI (Etat)

● citernes

▨ ZAL (en prévision)



PRÉVENTION INCENDIE

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) : LE DISPOSITIF COMPLÉTÉ

La DECI fait partie des compétences communales. Elle constitue l'ensemble des moyens hydrauliques susceptibles d'être employés par les sapeurs-pompiers pour alimenter leurs engins dans le cadre de la lutte contre les incendies, pour en limiter la propagation et assurer l'extinction.

Afin de compléter le dispositif communal, trois poteaux incendie supplémentaires ont été installés à Baritella, Stritta di Morandino et Laronu. Ces poteaux sont positionnés sur la canalisation du réseau de l'office d'équipement hydraulique de la Corse (OEHC) afin de ne pas impacter nos réserves d'eau potable.

Nous allons poursuivre nos efforts et nous étendre vers la zone agricole de la commune afin de protéger également les infrastructures de nos agriculteurs.

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT : LA PREMIÈRE PHASE EST LANCÉE

Il s'agit là aussi d'une compétence communale. Le débroussaillage est une précaution élémentaire pour se prémunir contre l'incendie, préserver la sécurité et les intérêts matériels de chacun mais également une préoccupation majeure pour le conseil municipal. Décliné dans l'arrêté préfectoral n°2012338-0004 du 03 décembre 2012 relatif au débroussaillage légal, c'est également un des axes primordiaux du plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI) de Corse.

C'est aussi un devoir civique de solidarité et une obligation réglementaire définie par le code forestier (articles L 131.10 et suivants L 134.5 et suivants) à laquelle chaque citoyen concerné doit se soumettre.

À ce titre, et conformément aux délibérations 2021-12 et 2021-89, la commune a décidé, sur la partie littorale de son territoire, de lancer la première phase de son plan communal de débroussaillage en partenariat avec l'office de développement agricole et rural de Corse (Odarc). La stratégie retenue se déroulera en trois phases.

1. Juillet et août 2022 : état des lieux et action de sensibilisation auprès des obligataires de la zone littorale de la commune par un agent de l'Odarc.

2. Septembre 2022 : envoi de courriers aux obligataires dont les propriétés présentent des taux de débroussaillage non conforme au regard de la réglementation en vigueur.

3. Janvier 2023 :

- Visites de constat réalisées par un agent de l'Odarc. Ces visites ont pour objet de s'assurer de la réalisation des travaux préconisés,
- Visite bilan réalisée par le groupe de travail permanent (GTP) composé de la direction départementale des territoires (DDT), du service incendie et de secours (SIS) de la Corse-du-Sud et de l'Odarc,
- Réunion de restitution en mairie et suites éventuelles à donner.

LE BROYEUR DE VÉGÉTAUX COMMUNAL PROPOSÉ AUX RÉSIDENTS

La commune a fait l'acquisition d'un broyeur de végétaux, subventionné pour moitié par l'office de l'environnement de la Corse. Elle souhaite le mettre à disposition des administrés de la commune pour inciter à une meilleure gestion des végétaux (réduire les écobuages et encourager le paillage pour nourrir le sol et protéger les plantations).

Des permanences des agents communaux seront organisées à l'ancien stade communal les 1^{er} et 3^e mardis du mois. Les dépôts seront limités à une remorque d'une capacité de 750 kg par foyer et par permanence.

Cette action ne vise pas à faire concurrence aux professionnels installés sur la commune du fait de la fréquence des permanences et des volumes acceptés mais à garantir un service gratuit supplémentaire aux administrés.

La mise à disposition du broyeur de végétaux aura lieu dès octobre 2022. Pour toute question, contactez la mairie.

ÉCONOMIE, TOURISME

LE MARCHÉ, VERSION NOCTURNE



Beaux succès pour les deux marchés nocturnes qui complétaient cet été les rendez-vous dominicaux. Des occasions supplémentaires de se retrouver, de faire des emplettes et d'animer le cœur du village. D'autres rendez-vous seront programmés en 2023.

SPORT

LE VILLAGE RENOUÉ AVEC LE CYCLISME



Le 5 juin dernier, après plusieurs années d'absence, le cyclisme faisait son grand retour à Pianottoli-Caldarellu avec une course comptant pour les championnats de Corse FFC 2022. Une belle fête sportive et populaire.

SANTÉ, SOLIDARITÉ

CABINET MÉDICAL : LES TRAVAUX VONT DÉMARRER

Les travaux de construction du cabinet médical démarreront en septembre pour une durée prévisionnelle de 10 mois. Il sera implanté sur l'ancien stade communal et comprendra 3 cabinets médicaux.

Le projet s'élève à 384 000 €, dont près de 80 000 € de part communale. Il bénéficie du soutien majoritaire de la CdC et accessoire de l'État.

TEMPÊTE DU 18 AOÛT : 130 PERSONNES RELOGÉES

En lien avec les responsables des campings, 130 personnes ont été hébergées pour la nuit du 18 au 19 août à l'église et à la salle polyvalente. Merci aux pompiers, aux agents communaux et à tous ceux qui ont contribué à mettre les vacanciers en sécurité. En prévision d'éventuels autres événements climatiques, la commune constitue un fichier recensant les habitants pouvant proposer des lits. Si vous êtes volontaires, contactez la mairie.

URBANISME & TERRITOIRE

1 000 €

C'est le montant de la participation fixée par le conseil municipal le 24 juin dernier qui sera demandée à toute personne déposant des déchets sur le domaine public ou privé de la commune.

Une somme que la commune espère suffisante pour mettre un terme aux actes d'incivisme.

ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 février au 30 mars et à l'avis favorable rendu le 25 avril par le commissaire enquêteur, le conseil municipal a délibéré le 24 juin pour conclure la phase d'abrogation de la carte communale. Cette délibération sera complétée par un arrêté préfectoral.

PLAN LOCAL D'URBANISME, LA PROCÉDURE SE POURSUIT

Le conseil municipal a approuvé le 24 juin la carte des espaces boisés classés (EBC).

Prochaines étapes de la procédure d'élaboration : présentation du zonage (version 1) aux personnes publiques associées et soumission au conseil des sites de la Corse de la demande de classement des EBC.

DÉNOMINATION DES VOIES ET ADRESSAGE POSTAL : LES NUMÉROS EN COURS D'INSTALLATION



Lancée en début de mandature, la dénomination des voies et la numérotation des maisons étaient une nécessité à plusieurs titres : pour les services de secours (Samu, pompiers, gendarmerie) et les services à la personne qui éprouvaient des difficultés à localiser les administrés ; mais aussi pour l'installation de la fibre optique.

Ce projet, mené en collaboration avec la Poste était également une opportunité de matérialiser notre toponymie.

Avec des panneaux mentionnant ces lieux-dits, routes et rues, l'objectif était d'intégrer ces noms à notre vie quotidienne et de transmettre ce patrimoine aux générations futures. Dernière phase du projet, la pose des numéros est réalisée actuellement par les agents communaux. N'hésitez pas à signaler toute erreur en contactant la mairie.

PORT : DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS



En amont de la saison estivale, pour améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers, les sanitaires (toilettes et douches) ont été entièrement rénovés.

Afin de faciliter l'accès à l'eau des personnes à mobilité réduite (PMR), un fauteuil fourni par la communauté de communes du Sud-Corse est disponible à la capitainerie. Une place de stationnement pour PMR a également été aménagée à proximité immédiate de sa zone de mise à l'eau.

Enfin, un important travail de démaquisage a été réalisé par l'équipe de la capitainerie pour rendre accessibles et mettre en valeur les plages du domaine public portuaire.